

**Maubeuge, le 19 octobre 2022**

**Direction Générale des Services  
Service Évènementiel**

Affaire suivie par : Audrey LOUIS

Tel : 03.27.53.43.61

Mail : audrey.louis@ville-maubeuge.fr

**DECISION N° 3833 / 2022**

**Annule et remplace l'arrêté portant l'intitulé Fixation des prix de vente de la KBM 2022  
« Billetterie, parrainage »**

**N° 2311 pris en date du 10 mai 2022**

**Nous, Maire de la ville de Maubeuge,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23, relatifs aux compétences que le conseil municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la commune.

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L242-1 à L 242-2 relatifs à l'abrogation et au retrait à l'initiative de l'administration.

**Vu** l'arrêt du Conseil d'Etat n°337143 en date du 18 février 2011, qui précise que lorsque qu'une autorité compétente rapporte un acte en y apposant la formule « annule et remplace », alors ce retrait, après avoir acquis un caractère définitif, emporte disparition rétroactive de l'ordonnancement juridique de cet acte.

**Vu** l'arrêté N° 2311 portant l'intitulé Fixation des prix de vente de la KBM 2022 « Billetterie, parrainage » pris en date du 10 mai 2022, relatifs aux tarifs des opérations liées à la KBM,

**Vu** la délibération n° 37 du 05 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 28 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant ;

Toute correspondance  
est à adresser à :

**Monsieur le Maire**  
Hôtel de Ville  
Place du Docteur Pierre-Forest  
BP 80269  
59607 Maubeuge Cedex  
Tél. 03 27 53 75 75  
Fax 03 27 53 75 00

**Vu** l'arrêté n° 1234/2017 du 22 mars 2017 créant la régie de toutes opérations liées à l'animation intitulée « Kermesse de la Bière de Maubeuge » ou « KBM » ainsi que les parrainages,

**Considérant** que conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat précité lorsque l'auteur d'un acte en édicte un second en apposant la mention « *le présent acte annule et remplace l'acte du (...)* », l'auteur entend procéder non pas à l'abrogation, mais au retrait de l'arrêté initial,

**Considérant** que par l'arrêté 2311/2022 susvisé, il a été précisé à l'article 1 la mise en vente de divers produits relatifs à la KBM comme suit :

Articles	
Désignation	Prix de vente unitaire TTC
Billet spectacle « Après-midi des aînés »- TARIF UNIQUE	15€
Billet spectacle Umberto Tozzi, Yannick Noah-TARIF PLEIN	35€
Billet spectacle Umberto Tozzi, Yannick Noah + repas-TARIF PLEIN	50€
Billet spectacle Umberto Tozzi, Yannick Noah + repas-TARIF REDUIT	47€
Billet spectacle Umberto Tozzi, Yannick Noah-FORFAIT TARIF 1 Personne-Zone 2	80€
Billet spectacle Flash 80, Julien Clerc-TARIF PLEIN	40€
Billet spectacle Flash 80, Julien Clerc + repas- TARIF PLEIN	55€
Billet spectacle Flash 80, Julien Clerc + repas- TARIF REDUIT	52€
Billet spectacle Flash 80, Julien Clerc- FORFAIT TARIF 1 Personne-Zone 2	90€
Menu « choucroute », « poulet/frites »	15€
Menu « snack »	8€
Bouteille de whisky (0,7l) + bouteille de Cola (1,25l)	50€
Bouteille de champagne (0,75l) + 4 coupes KBM offertes	40€
Toutes autres boissons alcoolisées	4€
Toutes autres boissons NON alcoolisées	2€
T-shirt KBM, chapeau KBM	10€
Gobelet KBM	2€

Le repas comprend le plat + le dessert

Le prix réduit est applicable aux PMR et enfants de 5 à 11 ans (gratuit pour les -5 ans)  
10 personnes minimum

Le prix en Zone 2 comprend le spectacle, le repas, le dessert, 2 boissons à 4€ et 1/2 bouteille de champagne par personne

PARRAINAGES	
DESIGNATION	PRIX TTC
Amis de la KBM (à partir de)	100€
KBM Ultra (à partir de)	500€
KBM Premium (à partir de)	1 000€
KBM Argent (à partir de)	2 500€
KBM Or (à partir de)	5 000€
KBM Platinum (à partir de)	10 000€

**Mais considérant** qu'il convient d'ajouter des nouveaux tarifs liés aux opérations encaissées KBM :

- lunettes de soleil KBM 2€,
- billet spectacle après-midi des aînés tarif billet seul : 15€, tarif spectacle + repas : 30€
- billet spectacle Tozzi, Noah tarif plein spectacle seul : 35€, tarif plein spectacle + repas : 50 €
- billet spectacle Tozzi, Noah zone 2 : 80€
- billet spectacle Tozzi, Noah réduit (spectacle + repas) : 47€
- billet spectacle Flash 80, Julien Clerc tarif plein spectacle seul : 40 €, tarif plein spectacle + repas : 55€, tarif réduit spectacle + repas : 52 €, zone 2 : 90€
- billet spectacle années 80-90 du jeudi 20 octobre soir tarif unique de 15€ spectacle seul
- offre CE collectivités : après-midi des aînés : 1 place spectacle + repas 30€ achetée = 1 place offerte avec repas
- offre CE n° 1 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : zone 2 tarif de 80€ : 1 place achetée = 1 place gratuite
- offre CE n°2 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : autres zones : 1 place achetée à 35€ = 1 place gratuite

**Qu'il convient** par conséquent de modifier l'article 1 comme suit :

- billet spectacle après-midi des aînés : 15€ , tarif spectacle + repas : 30€
- billet spectacle Tozzi, Noah tarif plein spectacle seul : 35€ tarif plein spectacle + repas : 50 €
- billet spectacle Tozzi, Noah zone 2 : 80€
- billet spectacle Tozzi, Noah réduit (spectacle + repas) : 47€

- billet spectacle Flash 80, Julien Clerc tarif plein spectacle seul : 40 €, tarif plein spectacle + repas : 55€, tarif réduit spectacle + repas : 52 €, zone 2 : 50€
- billet spectacle années 80-90 du jeudi 20 octobre soir tarif unique de 15€ spectacle seul
- offre CE collectivités : après-midi des aînés : 1 place avec repas achetée au tarif de 30€ = 1 place offerte (avec repas)
- offre CE n° 1 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : zone 2 tarif de 80€ : 1 place achetée = 1 place gratuite
- offre CE n°2 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : autres zones : 1 place achetée à 35€ = 1 place gratuite
- menu (choucroute, poulet frite, jambon grillé) : 15€
- menu snack : 8€
- bouteille whisky 0,7L + bouteille de cola (1,25l) : 50€, bouteille de champagne (0,75l) + 4 coupes offertes : 40€, toute boisson alcoolisée : 4€, toute boisson non alcoolisée : 2€, t-shirt KBM : 10€, chapeau KBM : 10€, gobelet KBM, lunette de soleil KBM : 2€

Le repas comprend le plat + le dessert

Le prix réduit est applicable aux PMR et enfants de 5 à 11 ans (gratuit pour les -5 ans assis sur un adulte) et les groupes de 10 personnes minimum

Le prix en Zone 2 comprend le spectacle, le repas, le dessert, 2 boissons à 4€ et 1/2 bouteille de champagne par personne

PARRAINAGES	
DESIGNATION	PRIX TTC
Amis de la KBM (à partir de)	100€
KBM Ultra (à partir de)	500€
KBM Premium (à partir de)	1 000€
KBM Argent (à partir de)	2 500€
KBM Or (à partir de)	5 000€
KBM Platinum (à partir de)	10 000€

**Que** le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal N° 2311 portant l'intitulé Fixation des prix de vente de la KBM 2022 « Billetterie, parrainage » pris en date du 10 mai 2022, relatifs aux tarifs des opérations liées à la KBM,

**Considérant** le besoin de la ville de Maubeuge de fixer des prix de vente « Billetterie, parrainage » relatifs à la Kermesse de la Bière de Maubeuge 2022 qui aura lieu du jeudi 20 au dimanche 23 octobre 2022,

### **ARRÊTONS**

**Article 1** : L'arrêté n° 2311/2022 en date du 10 mai 2022 portant l'intitulé Fixation des prix de vente de la KBM 2022 « Billetterie, parrainage » relatifs aux tarifs des opérations liées à la KBM, est retiré et remplacé par la présente décision.

**Article 2** : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, M. Arnaud DECAGNY, décide de mettre en vente divers produits relatifs à la Kermesse de la Bière de Maubeuge 2022, dont le détail est le suivant :

- billet spectacle après-midi des aînés tarif billet seul : 15€, billet avec repas : 30€
- billet spectacle Tozzi, Noah tarif plein spectacle seul : 35€, tarif plein spectacle + repas : 50 €
- billet spectacle Tozzi, Noah zone 2 : 80€
- billet spectacle Tozzi, Noah réduit (spectacle + repas) : 47€
- billet spectacle Flash 80, Julien Clerc tarif plein spectacle seul : 40 € tarif plein spectacle + repas : 55€, tarif réduit spectacle + repas : 52 €, zone 2 : 90€
- billet spectacle années 80-90 du jeudi 20 octobre soir tarif unique de 15€ spectacle seul
- offre CE collectivités : après-midi des aînés : 1 place (avec repas) achetée au tarif de 30€ = 1 place offerte (avec repas)
- offre CE n° 1 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : zone 2 tarif de 80€ : 1 place achetée = 1 place gratuite
- offre CE n°2 : pour le spectacle NOAH et TOZZI : autres zones : 1 place achetée à 35€ = 1 place gratuite
- menu (choucroute, poulet frite, jambon grillé) : 15€
- menu snack : 8€
- bouteille whisky 0,7L + bouteille de cola (1,25l) : 50€, bouteille de champagne (0,75l) + 4 coupes offertes : 40€, toute boisson alcoolisée : 4€, toute boisson non alcoolisée : 2€, t-shirt KBM : 10€, chapeau KBM : 10€, gobelet KBM, lunette de soleil KBM : 2€

Le repas comprend le plat + le dessert

Le prix réduit est applicable aux PMR et enfants de 5 à 11 ans (gratuit pour les -5 ans assis sur un adulte) et les groupes de 10 personnes minimum

Le prix en Zone 2 comprend le spectacle, le repas, le dessert, 2 boissons à 4€ et 1/2 bouteille de champagne par personne

<b>PARRAINAGES</b>	
<b>DESIGNATION</b>	<b>PRIX TTC</b>
Amis de la KBM (à partir de)	100€
KBM Ultra (à partir de)	500€
KBM Premium (à partir de)	1 000€
KBM Argent (à partir de)	2 500€
KBM Or (à partir de)	5 000€

**Article 3** : Le contrat fixant les clauses de la prestation est annexé au présent arrêté.

**Article 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 - 59014 LILLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

**Article 5** : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-préfète d'Avesnes sur Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la Ville
- Conservée dans le dossier du contrat
- Notifiée à au prestataire identifié à l'article 1

Le Maire,  
**Arnaud DECAGNY**

